



**Public visé :**

Ce cursus de formation certifiant s'adresse aux professionnels qui annoncent un diagnostic difficile aux patients et aux proches soient aux médecins et infirmières d'annonce.

**Pré requis :**

Cette formation s'adresse aux professionnels du médical qui doivent faire une annonce d'une apparition, évolution, aggravation, d'une pathologie particulière.

**Résumé de la certification :**

L'annonce d'un diagnostic grave n'est pas aisée pour le professionnel qui en a la charge (médecin et infirmière d'annonce), tout comme sa réception ne va pas de soi pour la personne concernée. Celle-ci manifestera des réactions psychologiques qui évolueront, entre désir d'informations et besoin d'accompagnement. De nouveaux temps d'échange, sur la maladie et les traitements seront nécessaires pour que la personne dispose en continu d'une information adaptée, progressive et respectueuse d'elle-même, (de sa demande et de ses ressources psychologiques).

Les études médicales et paramédicales ne préparent pas à ces temps d'annonce ou d'accompagnement qui sont obligatoires, et particulièrement règlementés aujourd'hui notamment au travers le plan cancer.

De cette manière, même s'il n'existe pas de bonne façon d'annoncer une mauvaise nouvelle, la formation favorisera une meilleure maîtrise de **l'expression des professionnels et adopter une démarche d'accompagnement et de réconfort à la fois professionnelle et humaine**.

**Objectif(s) pédagogique (s)**

**Les professionnels, en fin de formation, seront en capacité de :**

**C1 : Repositionner** l'arrivée du diagnostic difficile dans sa temporalité et la spécificité médicale (soins techniques, protocoles, chirurgie) afin de présenter le cadre d'intervention médicale au patient et aux proches, par le biais de la communication bienveillante (relation d'aide, communication verbale et non verbale).

**C.2 : Mettre en œuvre et respecter** les protocoles réglementaires et le cadre d'intervention encadrant l'annonce du diagnostic de l'annonce difficile, par le biais de la communication bienveillante et de la compassion, afin de répondre de manière juste et adaptée, aux demandes du patient, personne qui peut se trouver en situation de vulnérabilité en utilisant les ressources nécessaires.

**C.3 : Identifier** les réactions du patient et de son entourage, à la suite d'une annonce difficile, afin de pouvoir l'accompagner sur son parcours de soi, tout en posant les limites de son intervention, en respectant les émotions du patient et ce qu'il vit, par le biais de la gestion des émotions et poser le cadre légal des dispositions à proposer au patient.

**C.4 : Répartir** les rôles et les missions dans l'équipe soignante dans le cadre de l'annonce d'un diagnostic difficile en utilisant les compétences de chacun afin de faciliter la communication et la compréhension de l'information délivrée auprès du patient et de ses proches

**C5 : Développer** des attitudes et une posture aidante vis à vis des patients et des proches afin de faciliter la communication, les échanges et la compréhension des informations transmises, par le biais des outils de la communication et de la relation d'aide.

**Durée et modalité d'organisation :**

Dates : Villeneuve Loubet = Avril 2022 ;  
Villeneuve Loubet (Néonatalogie et pédiatrie) = Mars 2022  
Paris = juin 2022

Durée : 70 h

Horaires : 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



En inter ou intra entreprise  
Taille du groupe = 14 à 15 personnes

**Accessibilité :**

L'organisme de formation mobilise les expertises, outils et réseaux partenaires pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

**Tarifs :**

Prix de la prestation ou conditions tarifaires.

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge, sur une partie voire la totalité, par les OPCO (OPCO SANTE, ANFH, UNIFORMATION, OPCO EP, etc) pour les salariés.

Le coût de la formation est de 2100 euros HT.

**Déroulé / contenu de la formation :**

Détailler : séquencé, en cohérence avec les objectifs de la formation

Module 1 : Gestion des émotions, estime de soi, prendre soin de soi,

Module 2 : Le cadre législatif, la déontologie, l'éthique et l'approche physiologique

Module 4 : la psychologie de la personne malade et/ou mourante

Module 5 : la communication bienveillante (non verbale, verbale et la relation d'aide)

Module 6 : la posture de référent

Module 6 : La famille

Module 7 : La préparation au deuil

Evaluations, certification

**Moyen d'encadrement :**

Le psychologue de l'équipe pédagogique de la formation, suit individuellement les candidats, en distanciel, et intervient en formation sur les thématiques de la gestion des émotions et de l'estime de soi.

**Enrico PASTORINI, psychologue clinicien**, est un formateur-expert, reconnu comme la personne-ressource afin d'accompagner les professionnels en difficultés. Il accompagne les professionnels tout au long de la formation et alerte l'équipe pédagogique en cas de difficultés plus lourdes pour certains d'entre eux.

Il sera joignable par mail : [enricopastorini@hotmail.com](mailto:enricopastorini@hotmail.com)

**Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)**

Les modalités d'adaptation pédagogique :

- Répartition pédagogique: 100 % de présentiel
- Participation active et l'expérimentation des participants est privilégiée
- Exercices pratiques, outils d'analyse, mises en situation pratique, étude de cas,
- Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation.

**Modalités de suivi et d'évaluation :**

Auto-évaluations régulières, QCM, mises en situation.

Questions ouvertes, réflexions initiées,

Feuille d'émergence par demi-journée

**Livrables remis aux stagiaires**

Attestation de présence,

Supports de formation

**Modalités et délai d'accès :**

Information transmise sur les dates de démarrage des promotions, sur différents territoires,

Nous transmettons le planning, la fiche de présentation de la formation et le devis / convention, pour valider l'inscription du candidat et la prise en charge par l'entreprise du coût pédagogique

Le candidat / l'entreprise, à un délai de rétractation de 10j pour une formation en présentiel et 14j pour une formation à distance.

